

MAIRIE DE DRAP



**ARRETE MUNICIPAL DE POLICE 45-05-2018**  
**Portant autorisation temporaire**  
**d'occupation du domaine public Chemin**  
**de Ste Catherine règlementant la**  
**circulation et le stationnement des**  
**véhicules**

Le Maire de la Commune de DRAP,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code pénal,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande formulée par la Société ORANGE, domiciliée à NICE (06000)- 9, Boulevard François Grosso- quant à l'occupation du domaine public afin d'effectuer l'implantation d'un poteau en bois simple 7M au 10, Chemin de Sainte Catherine nécessitant une réduction partielle de ladite voie,

Considérant que lesdits travaux seront effectués le jeudi 24 mai 2018, de 9h00 à 17 heures,

Considérant que les travaux ci-dessus désignés seront effectués par l'entreprise SUD EST TELECOM. domiciliée à MOUGINS (AM) 622 Chemin de Campané, mandatée par la Société ORANGE, au 10, Chemin de Sainte Catherine le jeudi 24 mai 2018, de 9h00 à 17 heures,

Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de régler le stationnement et la circulation des véhicules,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser les occupations du domaine public communal et de les régler dans l'intérêt de la commodité, de la sécurité de la circulation des véhicules, des piétons et des différents usagers du domaine public,

**ARRETE :**

**Article 1** : La Société ORANGE, domiciliée à NICE (06000)- 9, Boulevard François Grosso - est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer l'implantation d'un poteau en bois simple 7M au 10, Chemin de Sainte Catherine nécessitant une réduction partielle de ladite voie le jeudi 24 mai 2018, de 9h00 à 17 heures,

**Article 2** : Les travaux ci-dessus désignés seront réalisés par l'entreprise SUD EST TELECOM. domiciliée à MOUGINS (AM) 622 Chemin de Campané, mandatée par la Société ORANGE domiciliée à NICE (AM). Ils devront en outre être réalisés dans les règles de l'art.

**Article 3** : Pendant la durée des dits travaux, le stationnement des véhicules sera strictement interdit au droit du chantier à l'exception des véhicules des services de secours et d'incendie ainsi que ceux des véhicules et engins exécutant les travaux sur les dits espaces délimités ci-dessus. La circulation se fera en mode réduction de voie avec pilotage manuel.

Tout véhicule gênant à l'exécution des travaux fera l'objet d'une verbalisation conformément aux lois et règlements en vigueur et sera susceptible d'une procédure de mise en fourrière,

**Article 4** L'entreprise en charge des travaux a obligation de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité pour la protection des biens et des personnes, de matérialiser par des barrières les emplacements des travaux et devra installer les panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de NICE (06) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté :greffe.ta-nice@juradm.fr

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Drap
- Monsieur le Garde-champêtre Territorial
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de La Trinité (AM).
- chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DRAP, le 03 mai 2018

Le Maire,

Robert MARDELLI





# Demande de Permission de voirie

(Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005)

Article R 20-47 du code des P.C.E.

Date : 30/04/2018	Instructeur
Contact : Beatrice PEREZ Téléphone : 0496410114 Télécopie : Portable : 0638249789 beatrice.perez@orange.com N° de dossier : <b>690923</b>	<b>Mairie de Drap</b> AV GEN DE GAULLE - D2204  06340 DRAP

Demandeur	Gestionnaire de voirie
<b>Orange</b> UI PCA 9 Bd Francois GROSSO BP 1309 06006 NICE cedex 1	<b>Mairie de Drap</b> AV GEN DE GAULLE - D2204  06340 DRAP

## Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

**Nature des travaux** : Travaux sur réseau

**Commentaires** : Implantation poteau bois 7M au 10 route de Ste Catherine 06 DRAP

## Localisation des Travaux

06340 DRAP - CHE DE STE CATHERINE.

## Description des travaux à réaliser

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		

Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	1				
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		

**Echéancier :**

Date prévue pour le début des travaux : 24/05/2018

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)